



# Sainte-Victoire: les antiéoliennes contre les moulins à vent

Une tribune portée par une association d'opposants et signée par Stéphane Bern relance le débat autour des 22 génératrices qui ont poussé en 2020 en lisière du Grand site emblématique d'Aix. La justice doit encore se prononcer



À une douzaine de kilomètres du Pic des Mouches, point culminant de l'emblématique montagne, 22 éoliennes de 125 mètres de haut se dressent désormais sur les crêtes d'Artigues et Ollières. Si elles n'entrent pas dans le champ visuel des paysages cezanniens, les opposants notent une "covoisibilité" depuis Saint-Maximin, célèbre pour sa basilique gothique, et depuis le versant nord du massif de la Sainte-Baume. / PHOTOS SERGE MERCIER

On pensait que tout avait été dit, écrit, sur ce projet et que désormais, la bataille se finirait, d'une manière ou d'une autre, devant les tribunaux. Seize ans après qu'il a été engagé, un an après que le chantier a débuté, six mois après que les génératrices sont assemblées, trois mois après leur mise en service..., voilà que rebondit, une fois de plus, le débat sur le parc éolien d'Artigues et Ollières, en lisière du Grand site de Sainte-Victoire. Alors que localement, on n'entend plus guère de voix s'émouvoir et qu'on s'habitue peu à peu à voir tourner ces grands moulins blancs par-dessus les crêtes à l'Est du pays d'Aix, voilà que début février, une tribune publiée dans Le Figaro est venue relancer les hostilités (lire ci-contre). Appuyée par une trentaine de personnalités du monde des arts et des lettres dont l'animateur Stéphane Bern, l'autrice aixoise Paule Constant, l'actrice Annie Duperey ou encore la fille de Jean Giono, elle dénonce une nouvelle fois l'atteinte au patrimoine provençal que constitueraient ces 22 éoliennes et appelle à leur démantèlement. Si

effectivement, elles se distinguent depuis le Pic des Mouches (à 12 km de là), à l'extrémité est de la montagne aixoise, la "covoisibilité" n'empêche pas les vues cezanniennes ni les panoramas du pays d'Aix. Cette démarche, portée par l'association Sites & Monuments (SPPEF), veut faire de Sainte-Victoire la mère des batailles contre les projets d'éoliennes qui fleurissent partout en France. "Les lois de programmation prévoient d'ajouter 6 500 nouvelles machines en France d'ici 2028. Pour cela, il

va falloir occuper l'ensemble du territoire et fatalement, on va s'approcher de paysages d'exception et de monuments historiques, résume Julien Lacaze, le président de SPPEF, Sainte-Victoire marque le début de l'attaque par ces machines de paysages qui appartiennent à tout le monde et font l'objet d'une appropriation privée. Ce combat préfigure ceux de demain".

En service depuis le 1<sup>er</sup> décembre, les 22 éoliennes varoises ont commencé à mouliner leurs premiers mégawatts, indifférentes aux vents mauvais

du débat public. Selon Eco Delta, les premiers chiffres de production seraient dans la ligne des prévisions, voire un peu au-dessus. Pour autant, leur avenir est encore en suspens.

Début 2020, le tribunal administratif de Toulon a annulé l'autorisation d'exploiter accordée en 2008 à l'opérateur. L'appel qu'il a formé a suspendu l'effet de cette décision et un nouveau procès aura lieu dans les prochains mois. Si la décision première est confirmée, Provençialis devra repartir à zéro et présenter un nouveau dossier pour retrouver son précieux sésame. Sans quoi, ses installations devront être démantelées. Pareil scénario ne s'est encore jamais présenté en France.

Les décisions récentes, qui entérinent une forme de priorité donnée à la réduction des gaz à effet de serre, conduiront peut-être les juges à porter regard nouveau sur cette affaire. Ironie du calendrier: la veille de la publication de la tribune du Figaro, l'État français venait d'être pour la première fois condamné par la justice pour "inaction climatique" dans le dossier baptisé "l'affaire du siècle".

Romain CANTENOT

## LA TRIBUNE DU FIGARO

### "22 éoliennes narguent 2 000 ans de civilisation"

Le ton est solennel, la plume impérieuse. "La puissance publique ne saurait capituler devant les intérêts industriels. Les éoliennes doivent impérativement quitter Sainte-Victoire".

La conservation du patrimoine plutôt que la libre entreprise, le bien commun avant les intérêts privés... La tribune publiée dans l'édition du 4 février a dû dérouter plus d'un lecteur du Figaro. Mais c'est que l'heure est grave. Signé par une trentaine de personnalités du monde des arts et des lettres, ce texte exalte "le concentré de civilisation" qu'offre "l'ensemble formé par le massif de la Sainte-Victoire, celui de la Sainte-Baume et la basilique de Saint-Maximin, aux confins des Bouches-du-Rhône et du Var". Or, "un promoteur éolien, Provençialis, filiale d'une société suisse, a jeté son dévolu sur la Sainte-Victoire" pour porter atteinte à ces paysages qui "figurent parmi les plus beaux de France".

Mais aussi flamboyant qu'en soit le style, cette tribune inspirée par le combat de l'association Sites & Monuments - qui mène la croisade juridique contre le parc éolien d'Artigues et Ollières et de nombreux autres partout en France - et sous laquelle l'animateur Stéphane Bern a apposé son médiatique paraphe, souffre de quelques raccourcis et imprécisions. Notamment lorsqu'elle dénonce un projet "réalisé sans permis de construire ni autorisation environnementale" sur la stratégie du "fait accompli".

Si le tribunal administratif, début 2020, a bien estimé que l'autorisation d'exploitation, délivrée en 2008, était caduque car trop ancienne, l'appel en cours, qui suspend l'effet de cette décision, et un arrêté préfectoral *ad hoc*, ont permis leur mise en service. Andrea Jouven, présidente et directrice générale d'Eco Delta, maison-mère de Provençialis, rappelle que "les permis de construire ont été validés par le Conseil d'Etat"

et maintient que "autant pour la construction que pour l'exploitation, nous avons agi avec toutes les autorisations dans le respect du droit".

Elle précise au passage qu'Eco Delta "est une entreprise française créée en 2002 à La Ciotat où sont toujours basés nos dix employés." Sur la dimension environnementale, la tribune dénonce l'impact du chantier et des génératrices sur la faune et la flore de ce massif riche en espèces protégées. Argument auquel Andrea Jouven répond que "de nombreuses mesures compensatoires et de suivi sont comprises dans le projet": dispositif d'arrêt automatique en cas de passage d'oiseau, financement d'études autour de l'avifaune, partenariat avec les établissements scolaires afin "que le projet s'inscrive dans le territoire". Enfin, la tribune peine à convaincre lorsqu'elle entreprend de démontrer que "loin de réduire les émissions de carbone, les éoliennes terrestres vont les accroître."

\* Les signataires (liste non exhaustive): Stéphane Bern, animateur de télévision, Pascal Bruckner, écrivain, Académie Goncourt, Françoise Chandernagor, écrivain, Académie Goncourt, Paule Constant, écrivain, Académie Goncourt, résidente d'Aix, Anny Duperey, comédienne et écrivain, Bernard Focroulle, ancien directeur du Festival d'Aix, Sylvie Giono, résidente de Manosque, Julien Lacaze, président de Sites & Monuments, Xavier Moreno, président du Cercle d'Études Réalités Écologiques et Mix Énergétique (Céréme), Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, ancien grand-reporter au Monde, habitant d'Artigues, Élisabeth Rallo-Ditche, professeur émérite à la Faculté des lettres d'Aix.

#### Les éoliennes qui défigurent le massif de la Sainte-Victoire doivent être démantées !

Le projet d'installation de 22 éoliennes de 125 mètres de haut sur les crêtes d'Artigues et Ollières, en lisière du Grand site de Sainte-Victoire, constitue une atteinte majeure au patrimoine naturel et culturel de la région. Ces machines imposantes défigurent le paysage et menacent la biodiversité. Nous appelons à leur démantèlement immédiat.